Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900906-20251215-202536-DE

COMMUNE DE KERLAZ

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Marie-Thérèse HERNANDEZ, Maire.

Présents : 09

Marie HERNANDEZ, Sylvie LELOUP, Isabelle OSOUF, Tanguy ABARNOU, Marguerite AUFFRET, Jacqueline BOZEC, Anne Marie KEROUREDAN, Olivier HERLEDANT, Pascal LACOURTE-BARBADAUX

Absents excusés : 04

Jérémie MOCQUART, Maurice BIGOT, Quentin DELCLOY, Dominique STEPHAN

Votants : 09

Secrétaire de séance :
Jacqueline BOZEC

Délibération n°2025-36
Convention territoriale globale (CTG) 2025-2029 du territoire de Douarnenez Communauté - Autorisation de signature de l'avenant n°1

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Vu la circulaire 2020-01 relative au déploiement des Convention territoriale globale (CTG) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse (CEJ) ;

Vu l'avis de la Commission d'action sociale de la Caisse d'allocations familiales du Finistère en date du 3 décembre 2024 ;

Vu l'avis du Comité de pilotage CTG en date du 13 mars 2025 ;

Vu la délibération n°DPEJS-25-04-01 du Conseil communautaire de Douarnenez Communauté en date du 2 avril 2025 ;

Vu le projet d'avenant annexé ;

En tant qu'outil de pilotage et de financement du projet social de territoire, la Convention territoriale globale vise à renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques locales afin de permettre le développement, l'adaptation et l'optimisation des équipements et services aux familles.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900906-20251215-202536-DE

La Commission d'action sociale de la Caisse d'allocations familiales du Finistère (CAF) a validé, le 3 décembre 2024, le principe d'une signature séquencée de la Convention territoriale globale (CTG) 2025-2029 du territoire de Douarnenez Communauté.

À la suite de la validation des orientations stratégiques et des thématiques de travail en fin d'année 2024, l'avenant présenté intègre désormais l'ensemble des éléments constitutifs d'une convention dite « complète » : le déploiement du plan d'action (incluant les orientations stratégiques, les objectifs, les actions, les fiches action et le calendrier de réalisation), la gouvernance de la convention, ainsi que le calibrage des postes de chargés de coopération pour la période 2025-2029.

Vu l'avis favorable du Conseil communautaire de Douarnenez Communauté lors de sa séance du 2 avril 2025 ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- **D'approuver les termes du projet d'avenant annexé ;**
- **D'autoriser Madame la Maire à signer l'avenant à la Convention territoriale globale (CTG) 2025-2029 du territoire de Douarnenez Communauté**

Fait et délibéré le 15 décembre 2025

La Maire,
Marie HERNANDEZ

MAIRIE DE KERLAZ
29 (Finistère)

La secrétaire de séance,
Jacqueline BOZEC